



RCS : BAYONNE

Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00186

Numéro SIREN : 418 156 048

Nom ou dénomination : MAREYEURS BASQUES

Ce dépôt a été enregistré le 20/01/2017 sous le numéro de dépôt 300

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZI DE JALDAY		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 41815604800013		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 00 9 2016	
		N-1 13 00 9 2015	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	
		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3.0.....0.0.0.....)	DA	30 000	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	271 157	217 560	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	92 051	53 597	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	396 208	304 157
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	222 153	278 927	
	Dettes fiscales et sociales	DY	91 533	85 312	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	15 343	16 872		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	329 029	381 111	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	725 237	685 267	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	329 029	381 111	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREVEURS BASQUES

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 861 596	FB	400 624	FC	2 262 220
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	34 853	FH		FI	34 853
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 896 450	FK	400 624	FL	2 297 074
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 320
	Autres produits (1) (11)					FQ	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 300 399
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 707 559
	Variation de stock (marchandises)*					FT	6 195
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	103 878
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	986
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	143 126
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 915
	Salaires et traitements*					FY	153 481
	Charges sociales (10)					FZ	43 304
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations				GA	8 276
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 132
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 174 855
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	125 544
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 639
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	2 639
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 638)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	122 906
							60 785

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	517		3 025
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	517		3 025
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	371		90
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	371		90
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	146		2 935
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	31 001		10 123
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 300 917		2 335 637
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 208 866		2 282 041
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	92 051		53 597
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY			
	(3) Dont {	IG			
	(3) Dont {	HP			
	(3) Dont {	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(9) Dont transferts de charges	A1	2 807		2 005	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
- Régularisation client				517	
- Contraventions		371			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

QUADRATUS Informatique

* Des annulations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

En Euros.

Sarl Constant Bergerat & Associés

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2016

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ *

Designation de l'opération :

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	10 014	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	31 759	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	107 182	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	33 068	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 080	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	184 090	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
		Autres participations						8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés				100		1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières				6 576		1T		1U		1V 99		
TOTAL IV				6 676		1Q		1R		1S 99		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	200 779	0H		0J	99	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
			par virement de poste à poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	10 014	IX	10 014
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	7 704	MK	24 056	ML	24 056
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	107 182	MO	107 182
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	33 068	MR	33 068
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	721	MT	11 358	MU	11 358
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	8 425	NH	175 665	NI	175 665
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W
Autres participations		I0		0X		0Y		0Z		
Autres titres immobilisés		II		2B		2C	100	2D	100	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	6 675	2G	6 675	
TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 775	2H	6 775	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	8 425	0L	192 453	0M	192 453	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Sarl Constant Bergerat & Associés

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

(Ne pas reporter le montant des cessions)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 878	PF	215	PG		PH	2 093
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 783	QA	1 522	QB	7 704	QC	21 601
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	104 548	QE	499	QF		QG	105 046
	Matériel de transport	QH	17 107	QI	4 007	QJ		QK	21 114
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 524	QM	2 033	QN	721	QO	5 836
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	153 961	QV	8 061	QW	8 425	QX	153 597
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	155 839	OP	8 276	OQ	8 425	OR	155 690

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Sarl Constant Bergerat & Associés

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	513	6U	513
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	513	TY	513
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	513	UB	513
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	2 132	UF	513
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2016

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **Sarl LES MAREYEURS BASQUES**

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US
	Autres immobilisations financières	UT	6 675	UV	(0)	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 249		2 249	
	Autres créances clients	UX	286 853		286 853	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)	UO				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	VM				
		VB	704		704	
		VN				
		VP	6 587		6 587	
	Groupe et associés (2)	VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR				
	Charges constatées d'avance	VS	1 015		1 015	
	TOTAUX	VT	304 084	VU	297 409	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG							
		à plus de 1 an à l'origine		VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	222 153		222 153				
Personnel et comptes rattachés				8C	39 672		39 672				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	31 886		31 886				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E	11 205		11 205				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 112		6 112				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 658		2 658				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
Groupe et associés (2)				VI							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	15 343		15 343				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ							
Produits constatés d'avance				8L							
TOTAUX				VY	329 029	VZ	329 029				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATIS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 6			
I. RÉINTEGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	92 051	
			de son conjoint						WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WC	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		XE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	371
	Amendes et pénalités		WJ	371		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	31 001	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN		
									WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	6 804
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	130 227	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations						WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A						XB		
									I6		
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								WZ		
	Majoration d'amortissement *								XA		
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XY		
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	XF		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	16 259
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
								TOTAL II	XH	16 259	
III. RÉSULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	113 968				XJ		
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	113 968				XO		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : **Sarl LES MAREYEURS BASQUES**

30/09/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	(0)
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI dotations de l'exercice

ZT 27 441

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)**

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	53 597		- Autres réserves	ZD	53 597					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF	(0)					
					Report à nouveau	ZG						
TOTAL I			OF	53 597	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	53 597			
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	21 437	17 247		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	38 235	XQ	38 235	38 235		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	8 574	9 160		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		11 811		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	74 880	81 012		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	143 126	157 465		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	3 651	6 714		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		YZ	2 264	2 281		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	5 915	8 995		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	109 540	108 282		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	66 898	41 825		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *							OB	166 418			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis:) handicapés:)							YP	6	7		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%		
- Numéro de centre de gestion agréé *					XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL	
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO	
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 HP SCANJET 7650	721		721		
	2 TRANSPALLETTE MANU	521		521		
	3 TRANSPALLETTE MANU	521		521		
	4 MONTAGE MACHINE G	1 047		1 047		
	5 DEVIDOIR ENROULEUR	508		508		
	6 MACHINE GLACE 1	5 106		5 106		
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUES

Néant ☒ *

A **ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sarl LES MAREYEURS BASQUESNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N							
N-1							
N-2							
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl LES MAREYEURS BASQUES</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl LES MAREYEURS BASQUES</u>			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : <u>01102015</u>		et clos le : <u>30092016</u>	
		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	2 262 220	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	34 853	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	5	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	2 807	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1	OM	2 299 886	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	1 707 559	
Variation de stock (marchandises)	OO	6 195	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	103 878	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	986	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	104 891	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	4	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2	OJ	1 923 512	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	376 374
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	376 374	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 299 881	
Période de référence	GY	01/10/2015	GZ align="right">30/09/2016
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 9 2 0 1 6

N° SIRET 4 1 8 1 5 6 0 4 8 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl LES MAREYEURS BASQUES

ADRESSE (voie) ZI DE JALDAY

CODE POSTAL 64500

VILLE SAINT-JEAN DE LUZ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BERECIARTUA ACHEGA Prénom(s) JOSE ANTONIO

Nom marital % de détention 60.00 Nb de parts ou actions 300

Naissance : Date 251046 N° Département Commune USURBIN GUIPUS Pays ESPAGNE

Adresse : N° Voie MENDIVIL 64

Code postal 99999 Commune ESPAGNE Pays ESPAGNE

Titre (2) Mme Nom patronymique ZUZUARREGUI RODRIGO Prénom(s) IZASKUN

Nom marital BERECIARTUA ACHEGA % de détention 40.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 040659 N° Département Commune TOLOSA GUIPUSC Pays ESPAGNE

Adresse : N° Voie MENDIVIL 64

Code postal 99999 Commune ESPAGNE Pays ESPAGNE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JANVIER 2017

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2016**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société exploite un fonds de commerce de mareyage, achat et vente de tous produits de la mer et dérivés.

Elle poursuit son exercice dans les mêmes conditions que l'année précédente sans modification notable.

II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Compte tenu de la conjoncture nous espérons maintenir le niveau du chiffre d'affaires.

Principaux risques et incertitudes

Pas de risques et incertitudes particuliers connus à ce jour.

IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la Société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part du Gérant en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la Société.

VI – FILIALES ET PARTICIPATION

NEANT

VII - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016 :

- le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2.297.074 euros contre 2.330.542 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (1,44) % ;
 - le total des produits d'exploitation s'élève à 2.300.399 euros contre 2.332.592 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (1,38) % ;
 - les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2.174.855 euros contre 2.270.531 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (4,21) % ;
 - le résultat d'exploitation ressort à 125.544 euros contre 62.062 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 102,29 % ;
 - le montant des achats de marchandises s'élève à 1.707.559 euros contre 1.774.713 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (3,78) % ;
 - le montant de variation de stock marchandises s'élève à 6.195 euros contre (5.487) euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 212,90 % ;
 - le montant des achats de matières premières et autres approvisionnements s'élève à 103.878 euros contre 79.096 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 31,33 % ;
-
- les variations de stock (matières premières et autres approvisionnements) s'élève à 986 euros contre (329) euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 399,33 % ;
 - le montant des autres achats et charges externes s'élève à 143.126 euros contre 157.465 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (9,11) % ;
 - le montant des impôts taxes et versements assimilés s'élève à 5.915 euros contre 8.995 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (34,24) % ;
 - le montant des traitements et salaires s'élève à 153.481 euros contre 197.876 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (22,44) % ;
 - le montant des charges sociales s'élève à 43.304 euros contre 49.459 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (12,44) % ;
 - l'effectif salarié moyen s'élève à 6 contre 7 salariés au titre de l'exercice précédent.

- le montant des dotations aux amortissements s'élève à 8.276 euros contre 8.706 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (4,94) % ;

- le montant des dotations aux dépréciations sur actif circulant s'élève à 2.132 euros contre 0 euro au titre de l'exercice précédent ;

- le montant des autres charges s'élève à 4 euros contre 38 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (90,91) %.

Compte tenu d'un résultat financier de (2.638) euros contre (1.277) euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 122.906 euros contre 60.785 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 102,20 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de 146 euros contre 2.935 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (95,01) %, de l'impôt sur les bénéfices de 31.001 euros contre 10.123 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 206,24 %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 92.051 euros contre un bénéfice de 53.597 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 71,75 %.

Au 30 septembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 725.237 euros contre 685.267 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,83 %.

VIII - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

IX - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 92.051 euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes de 94.119 € brut par prélèvement du bénéfice de 92.051 euros et par prélèvement de 2.068 euros sur le poste « autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, le montant des autres réserves s'élèverait à 269.089 euros et les capitaux propres à 302.089 euros.

Conformément à l'article 10 de la Convention internationale franco-espagnole, l'assemblée devra prendre acte du fait que les dividendes payés par une société qui est un résident d'un Etat contractant à un résident de l'autre Etat contractant sont imposables dans cet autre Etat. Ces dividendes sont aussi imposables dans l'Etat contractant dont la société qui paie les dividendes est un résident, et selon la législation de cet Etat, mais si la personne qui reçoit les dividendes en est le bénéficiaire effectif, l'impôt ainsi établi ne peut excéder 15 pour cent du montant brut des dividendes.

Ces dividendes seront mis en paiement par inscription en compte courant d'associés à compter de ce jour, déduction faite du prélèvement forfaitaire de 15 %, soit :

- 48.000 € au profit de Monsieur José Antonio BERECIARTUA
- 32.001 € au profit de Madame Izaskun ZUZUARREGUI RODRIGO.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture de l'exercice	Dividendes bruts distribués
30 septembre 2015	0 €
30 septembre 2014	0 €
30 septembre 2013	305.883 €

X - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 371 euros au titre des amendes et pénalités correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

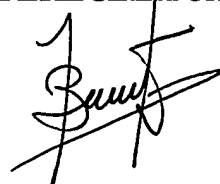
XI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Gérant,
José Antonio
BERECIARTUA ACHEGA



MAREYEURS BASQUES
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : Zone Industrielle du Jalday
64500 SAINT JEAN DE LUZ
RCS BAYONNE 418 156 048

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 9 JANVIER 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale décide de procéder à une distribution de dividendes aux associés de 94.119 euros par prélèvement du bénéfice de l'exercice, soit 92.051 euros et par prélèvement de 2.068 euros par prélèvement sur le compte « autres réserves ».

Conformément à l'article 10 de la Convention internationale franco-espagnole, l'assemblée prend acte du fait que les dividendes payés par une société qui est un résident d'un Etat contractant à un résident de l'autre Etat contractant sont imposables dans cet autre Etat. Ces dividendes sont aussi imposables dans l'Etat contractant dont la société qui paie les dividendes est un résident, et selon la législation de cet Etat, mais si la personne qui reçoit les dividendes en est le bénéficiaire effectif, l'impôt ainsi établi ne peut excéder 15 pour cent du montant brut des dividendes.

Ces dividendes seront mis en paiement par inscription en compte courant d'associés à compter de ce jour, déduction faite du prélèvement forfaitaire de 15 %, soit :

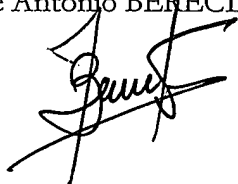
- 48.000 € au profit de Monsieur José Antonio BERECIARTUA
- 32.001 € au profit de Madame Izaskun ZUZUARREGUI RODRIGO.

L'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture de l'exercice	Dividendes bruts distribués
30 septembre 2015	0 €
30 septembre 2014	0 €
30 septembre 2013	305.883 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le gérant
José Antonio BERECIARTUA ACHEGA



20 JAN. 2017

**Société d'Avocats
Cour d'appel de Pau**

**Adresse :
3 Rue du Pont de l'Aveugle
64 600 ANGLET**

**Tel : 05 59 52 04 44
Fax: 05 59 63 29 34
www.junqua-avocats.com
Case Palais n°45**

Vos Réf :

Nos Réf :

*HG – Dossier n°211138
MAREYEURS BASQUES c/
JURIDIQUE*

Anglet le 18 janvier 2017

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAYONNE

E.V.

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants en simple exemplaire, savoir :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice ;
- l'affectation du résultat soumise à l'assemblée générale ordinaire du 9 janvier 2016.

Je vous remercie de bien vouloir prélever les frais sur mon compte et m'adresser la facture correspondante.

Votre bien dévouée.

Avocats :

**Me C. JUNQUA-LAMARQUE
Me Bertrand AROTSECHE
Me Jacky LIEBGOTT
Me Isabelle AVÉ
Me Alexandra VAIS**

Juristes :

**Me A. JUNQUA-LAMARQUE
Me Frédéric HALKIN
Me Mélanie BARETS**

Consultant:

Me Kiteri GARCIA

C. JUNQUA-LAMARQUE